



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-126648>

Département(s) de publication : **974**

Annonce n° **25-126648**

Services

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-115392

Mis en ligne sur le site [www.boamp.fr](http://www.boamp.fr) le 16/10/2025

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur** : SPL Energies Reunion

**Type de Numéro national d'indentification** : SIRET

**N° National d'identification** : 79506465800078

**Ville** : Saint-Leu

**Code postal** : 97413

**Grouperement de commandes** : Non

**Département(s) de publication** : 974

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché** : FORMATIONS PROFESSIONNELLES

**Type de marché** : Services

**Description succincte du marché** : Prestations de services de formation professionnelles destinées aux collaborateurs de la SPL ENERGIES REUNION dans le cadre de formations obligatoires, montée en compétences, développement des savoirs faire au sein de la SPL, et ce dans divers domaines.

### Section 4 - Informations rectificatives

- Modifications du RC (V2) - Report de la DLRO : la date limite de remise des offres, initialement fixée au 17 novembre 2025 à 12h00 (heure de La Réunion), est désormais reportée au jeudi 27 novembre 2025 à 12h00 (heure de La Réunion), soit 9h00 (heure de Paris). - Conséquence : l'article 14 - Conditions de transmission des offres a été mis à jour pour intégrer cette nouvelle échéance. Modifications du CCP (V3) : - Article 2 : ajout des montants estimatifs par lots. - Article 2 : ajout d'une mention complémentaire en fin d'article précisant les modalités de réalisation des modules de formation.
-

Date d'envoi du présent avis à la publication : 14/11/2025